

VALEURS ET PRINCIPES ÉTHIQUES

ÊTRE BÉNÉVOLE EN SOINS PALLIATIFS: VALEURS ET PRINCIPES

Mai 2007

PRÉAMBULE

Les soins palliatifs sont l'ensemble des soins dispensés aux personnes atteintes d'une maladie avec pronostic réservé. L'atténuation de la douleur, des autres symptômes et de problèmes de nature psychologique, familiale, sociale ou spirituelle devient essentielle au cours de cette période de la vie.

L'objectif des soins palliatifs est d'obtenir, pour le patient et ses proches, la meilleure qualité de vie possible et d'offrir un système de soutien permettant au patient de vivre dignement jusqu'à la mort et aux proches de vivre le plus sereinement possible l'expérience de la maladie et du deuil. Les soins palliatifs sont organisés et dispensés grâce à la collaboration d'une équipe interdisciplinaire qui inclut le malade et ses proches.

En soins palliatifs, on ne hâte ni ne retarde la mort; elle est considérée comme un processus naturel; on soutient la vie en favorisant tout ce qui permet le développement intégral de la personne. Malgré le caractère inéluctable de la mort, chaque personne est considérée comme un être vivant unique et à part entière.

Le bénévolat en soins palliatifs constitue un champ d'activité spécifique qui implique des critères de sélection rigoureux, des programmes de formation de base et de formation continue axés sur les besoins des bénévoles, du milieu et des services, un plan d'évaluation périodique et l'adhésion à des valeurs et principes visant à assurer une pratique responsable et conforme à l'éthique.

Dignité et respect de la personne

1. Le bénévole accueille le malade et ses proches avec courtoisie, dans le respect de ce qui confère un sens à leurs existences, leurs valeurs, leurs cultures, leurs croyances, leurs pratiques religieuses, leurs coutumes et leurs modes de vie.
2. Le bénévole s'abstient de toute forme de discrimination relativement au statut social, au diagnostic, à l'ethnie, à la religion, au sexe, à l'orientation sexuelle, à la culture, à l'âge, aux capacités intellectuelles et physiques du malade et de ses proches.
3. Le bénévole agit avec compassion, ouverture d'esprit et chaleur humaine. Il démontre son sens des responsabilités et fait preuve de dévouement, tout en respectant une distance juste et saine.
4. Le bénévole assure le respect de la personne tout au long de son accompagnement, même après le décès du malade.

Inviolabilité et confidentialité

5. Le bénévole est tenu au respect du secret professionnel; il ne divulgue aucun renseignement ou quelque information reçus dans l'exercice de ses fonctions, sauf s'il est autorisé à le faire.
6. Le bénévole est tenu au respect de la vie privée du malade et de ses proches; il doit faire preuve de discrétion.
7. Le bénévole est tenu au respect du bien d'autrui et fait preuve d'honnêteté et d'intégrité en tout temps. Il ne peut accepter du malade ou de ses proches quelque don ou avantage que ce soit, par testament ou autrement.

Respect de l'autonomie

8. Le bénévole favorise l'autonomie et tout ce qui permet le cheminement et le développement intégral du malade et de ses proches.
9. Dans les limites de ses fonctions et sujet aux dispositions législatives pertinentes, le bénévole favorise la participation du malade et de ses proches dans les choix et les décisions à prendre, selon leurs valeurs et leurs croyances.

Engagement, solidarité

10. Le bénévole adhère à la mission et à la philosophie des soins palliatifs et de l'organisme qu'il sert.
11. Le bénévole est fidèle dans son engagement envers l'organisme, le malade et ses proches.
12. Le bénévole ne peut profiter de sa situation pour promouvoir ses intérêts personnels ou rechercher des fins autres que celles propres à l'organisme ou à la philosophie des soins palliatifs.
13. Le bénévole participe aux activités de formation, de ressourcement et aux rencontres selon les exigences de l'organisme.
14. Dans un contexte d'interdisciplinarité, le bénévole connaît la spécificité de son rôle, accomplit ses fonctions dans le cadre et les limites prévues par l'organisme, respecte les tâches dévolues aux autres membres de l'équipe, connaît les ressources disponibles et sait référer à l'intervenant approprié le cas échéant.

TABLEAU SYNTHÈSE

Dignité et Respect de la personne	<ol style="list-style-type: none">1. Respect des valeurs du malade et de ses proches.2. Aucune discrimination.3. Compassion, ouverture d'esprit, chaleur humaine, sens des responsabilités, dévouement, dans les limites d'une distance juste et saine.4. Respect de la personne même après le décès.
Inviolabilité et Confidentialité	<ol style="list-style-type: none">5. Respect du secret professionnel, de la confidentialité.6. Respect de la vie privée, devoir de discrétion.7. Respect du bien d'autrui, devoir d'honnêteté et d'intégrité, refus de toute considération matérielle.
Respect de l'autonomie	<ol style="list-style-type: none">8. Favoriser l'autonomie, le cheminement et le développement.9. Favoriser la participation aux choix dans le respect des valeurs.
Engagement et Solidarité	<ol style="list-style-type: none">10. Adhésion à la mission et à la philosophie des soins palliatifs et de l'organisme.11. Fidélité dans l'engagement.12. Désintéressement.13. Participation à la formation et aux activités.14. Contexte d'interdisciplinarité, respect des tâches dévolues aux autres membres de l'équipe.

L'ÉQUIPE DU COMITÉ DES BÉNÉVOLES QUI A ÉLABORÉ CE PROJET

Groupe de Montréal

Emma Comeau, Le Phare
Louise Compagna, Hôpital Maisonneuve-Rosemont
Marlène Côté, Au Diapason
Sophie Côté, CUS McGill
Linda Giroux, Centre hospitalier laurentien
Denise Imbeau, Au Diapason
Margrit Meyer, CUS McGill
Élisabeth Plante, Hôpital Notre-Dame de la Merci

Groupe de Québec

Johanne Audet, CSSS, Québec-Nord
Danielle Blondeau Université Laval
Alberte Déry, Palli-Aide
Nicole Forget-Breuleux, Maison Michel-Sarrazin
Hélène René, Corporation Albatros inc.
Andrée Sévigny Université Laval

Responsable du comité

Gilles Joly, RSPQ